



Saint-Pierre le 10 décembre 2007

M. Stéphane ARTANO
Président du Conseil Territorial

SAINT-PIERRE

Monsieur le Président,

Lors de la prochaine séance du Conseil Territorial nous souhaiterions qu'une délibération soit proposée à l'Assemblée afin de revaloriser de 4% les indemnités versées par la Collectivité aux ouvriers-dockers de l'Archipel.

Cette mesure de justice sociale aurait pour but de tenir compte de la perte de pouvoir d'achat qu'ont subi ces ouvriers depuis plus d'un an.

Comme vous le savez, lors du vote du Budget Primitif 2007, l'enveloppe initialement inscrite pour couvrir les "vacations" des ouvriers-dockers pour l'ensemble de l'année était de 540 000 euros.

Or, depuis le début 2007, trois dockers sont partis en retraite, un autre se trouve en congés longue maladie - donc indemnisé par la CPS - et enfin, depuis cet automne, un cinquième ouvrier-docker a pris une année sabbatique.

Par conséquent, une part non négligeable de l'enveloppe inscrite pour 2007 n'aura pas été utilisée. Il nous semble donc légitime que le Conseil Territorial – puisqu'il en a ici l'opportunité et la possibilité budgétaire - puisse faire bénéficier les ouvriers-dockers en activité de cette "économie" réalisée, d'autant que cette revalorisation n'entraînerait aucune dépense nouvelle supplémentaire pour la Collectivité.

Vous connaissez bien les revendications et les difficultés que vivent les ouvriers-dockers, puisque vous les avez rencontrés à diverses reprises déjà cette année.

Par ailleurs, une telle mesure serait de nature à apaiser un climat social pour le moins tendu et un contexte économique difficile. Car si les dockers devaient une nouvelle fois bloquer le débarquement du bateau pour manifester leur mécontentement, en sus des désagréments pour

la population, les conséquences pourraient être dramatiques, voire irréversibles pour les commerçants qui font une grosse partie de leur chiffre d'affaires en cette période de l'année.

Eu égard à tous ces éléments, au coût de la vie dans l'Archipel et dans le but de maintenir le pouvoir d'achat d'une catégorie sociale de travailleurs aux revenus modestes, nous espérons que vous voudrez bien étudier notre demande avec attention.

Veillez agréer, Monsieur le Président, notre plus haute considération.

Annick GIRARDIN
Conseiller territorial
Député de l'Archipel

Yannick CAMBRAY
Conseiller territorial